L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 22 DECEMBRE.

FEUILLETON.

L'EPEE DE SUZANNE.

SUITE DE L'HOTESSE DU CONNETABLE)

PAR [illegible] GONZALES.

XVII

LE FEU GREGEOIS.

Pescaire laissa échapper un sourire moqueur, et Marforio lui fit chorus. Ils semblaient tous deux regarder cette nouvelle comme une fort [illegible] bouffonnerie.

— Si vous voulez une preuve de ce que j'avance, dit froidement le Suisse, voici l'anneau du connétable. Vous savez qu'il ne le quitte jamais et qu'il s'en sert comme de cachet.

Pescaire prit l'anneau et se mit à le tourner et le retourner dans ses mains, comme s'il l'examinait avec une scrupuleuse attention; il voulait se donner le temps de réfléchir au parti à prendre.

— Eh bien! seigneur marquis, reprit Wilhem assez inquiet, reconnaissez-vous cet anneau?

— Parfaitement.

— C'est bien celui de M. le duc de Bourbon?

— Voici ses armes qui ne permettent aucun doute.

— Vous reconnaissez donc que ce grand prince est notre prisonnier et que c'est lui qui vous parle par mon entremise?

— Vous allez trop vite, jeune montagnard, dit Pescaire en affectant de rire.

Wilhem pâlit.

— Expliquez-vous, monseigneur.

— Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée, don Ferdinand, grommela Marforio en clignant malicieusement de l'œil. Je crois que le duc de Bourbon a perdu son anneau dans le feu de la mêlée. L'un de ces fuyards l'aura ramassé, et ce brave Suisse a tiré très habilement parti d'un heureux hasard pour imaginer cette fable.

— C'est une escarmouche fort innocente d'ailleurs, mon cher d'Azarnes, dit Pescaire puisqu'elle a pour but de vous sauver la vie à vous et à tous vos porteurs de pertuisanes, mais l'invraisemblance en est trop choquante pour obtenir crédit.

— Quoi! s'écria Wilhem avec un mouvement de colère, vous refusez d'ajouter foi à une preuve aussi palpable?

— Positive! Eh! eh! dit Marforio, et il fut pris d'une quinte complaisante qui exaspéra le jeune homme.

— Eh bien! soit, fit ce dernier; l'anneau du connétable a été trouvé dans la mêlée et ne prouve rien, mais si je vous montrais Bourbon en personne, ce témoignage vous paraîtrait-il suffisant et parviendrait-il à vous convaincre?

— Oui, certes! dit nonchalamment le marquis, je ferais droit sans hésiter à votre requête.

Un rayon de joie brilla sur le visage rose du montagnard, et il étendit la main vers la guette à moitié ruinée de l'abbaye.

— Regardez, don Ferdinand! dit-il.

— Que vois-tu, Marforio? demanda le général malgré ton grand âge, je sais que tu as la vue la plus perçante du monde.

Le docteur répondit:

— Je vois, en effet, un chevalier attaché aux anneaux de fer de cette cage de pierre, triste abri contre le vent et la pluie.

— Ce chevalier, dit vivement le Suisse, n'est autre que M. le connétable.

— Diable! fit Pescaire avec un très beau sang-froid, mais il me semble que vous l'avez logé là comme un malfaiteur et non comme un dieu pensateur de grâces.

— Ah! c'est que le capitaine Paulin a juré que si vous rejetiez notre demande, si vous nous donniez l'assaut, le duc de Bourbon, l'un des vainqueurs de Pavie, serait le premier exposé aux coups de vos arquebusiers.

— Judicieux! très judicieux! dit Pescaire en hochant la tête; mais, mon pauvre Wilhem, il nous est impossible de reconnaître à cette distance le visage du connétable. Je crois donc inutile de prolonger davantage cette entrevue.

— Tout à fait inutile, répéta Marforio en se frottant les mains. Paroles au vent et temps perdu.

Le Suisse le regarda avec indignation.

— Ah! je vois que M. le connétable ne s'était pas trompé! Il connaît bien le cœur des hommes.

— Que voulez-vous dire, Wilhem?

— Seigneur marquis, il nous avait prédit que vous vous obstineriez à nier sa présence parmi nous, en dépit de toutes les preuves qui pourraient l'attester.

— Ah! vraiment! Pourquoi donc vous étonner de mon incrédulité, puisque vous vous y attendiez?

— A la faveur de l'assaut, il vous sera facile de vous délivrer d'un rival incommode.

— Eh! mon brave Suisse, dit Pescaire en étouffant un bâillement, vous ne négligez rien pour me piquer au jeu, mais vous avez tort d'abuser de votre infortune pour devenir insolent.

— Adieu, don Ferdinand, dit brusquement d'Azarnes en remontant à cheval, je ferai comprendre à M. le duc de Bourbon de sa sagacité.

— Allez, messire, répliqua le marquis en souriant, mais dites surtout à vos montagnards que je suis sans pitié pour les traîtres et qu'ils l'apprendront avant une heure.

— Vous apprendrez en échange, seigneur, comment se bat une poignée de Français et de Suisses bien fortifiés, et comment ils savent rester à deux mille Espagnols.

Il salua M. de Pescaire et lança son cheval dans le lac, qu'il traversa rapidement. Dès qu'il fut rentré dans l'abbaye, les fugitifs se réunirent autour de lui, et leurs regards anxieux l'interrogèrent. Le jeune Suisse était ému en songeant que tous ceux qui l'entouraient étaient des condamnés à mort. Sa voix s'étranglait dans son gosier, cependant il parvint à se faire entendre:

— Compagnons, dit-il, par la pensée du marquis dans ses yeux, la mort de M. de Bourbon est nécessaire à son ambition. Il faut qu'il passe sur nos cadavres pour que cette mort reste mystérieuse. Pas un de nous ne doit vivre assez longtemps pour pouvoir ternir la gloire de don Ferdinand d'Avalos en révélant le secret de sa cruauté.

Nul ne répondit, mais chacun alla prendre le poste qui lui avait été assigné par le capitaine Paulin. Le courage des désespérés n'est jamais bavard.

Le page courut porter cette mauvaise nouvelle à son maître.

— Monseigneur, dit le connétable, ne m'as-tu pas assuré que tu te faisais fort de sauver Suzanne?

— Oui, monseigneur, je réponds d'elle et de Covrette.

— Tu ne nous quitteras pas, mon frère! s'écria Suzanne en l'embrassant avec effusion.

— Oh! moi, c'est différent, petite sœur, ma place est ici, et je dois mourir aux pieds de mon maître comme un chien fidèle.

Suzanne porta à ses lèvres la main du jeune homme.

— Avez-vous pu croire un instant, Charles, que je consentirais à me séparer de vous, tandis que vous souffririez cette affreuse torture?

— Écoutez ma mie, reprit Bourbon d'une voix douce, le salut dépend de vous seule que ma mort soit moins désespérée!

La jeune fille essuya les larmes qui obscurcissaient son visage.

— Que faut-il faire, monseigneur?

Le connétable la regarda avec une douloureuse tendresse, il ne pouvait se lasser d'admirer cette beauté touchante, cette vaillance de cœur, cette résignation si humble, qui, semblables à des charmes magiques, avaient exercé sur lui un empire irrésistible.

Suzanne, reprit-il, je mourrai calme et presque heureux si je vous sais en sûreté quand je verrai commencer l'assaut; mais si vous restiez près de moi, exposée aux coups d'épée et d'arquebuse, sans que je puisse vous secourir et vous venger, si je voyais les soldats de Pescaire porter la main sur vous, tandis que je me débattrais vainement dans mes liens, oh! ce serait un supplice abominable! Ma mort serait celle d'un damné. Je vous en supplie, Suzanne, si vous m'aimez, si vous voulez m'épargner une agonie horrible, permettez-moi de vous laisser sauver.

— Mais vous, Charles, vous! dit la malheureuse jeune fille, vous mourrez donc comme un martyr, abandonné lâchement par tous ceux qui vous aiment, insulté par vos anciens compagnons, renié par vos nouveaux amis, enseveli dans votre victoire?

— Je ne veux pas fuir, Suzanne, répondit le connétable avec un profond abattement. L'heure du repentir et du pardon est venue pour moi, j'ai regardé sincèrement ma vie passée et du seuil de la mort je me suis jugé. La vérité éternelle a dessillé mes yeux éblouis par l'ambition et la haine. J'ai pardonné à tous mes ennemis... à tous...

Il s'arrêta:

— Non, reprit-il après une longue hésitation, je ne saurais pardonner à Mme Louise de Savoie. Je la maudirais encore quand mes pieds brûleraient déjà aux tisons de l'enfer. Ah! si elle n'avait fait que me calomnier, me poursuivre et me perdre pour se venger de mon mépris; mais par haine contre moi, elle a fait souffrir des innocents et des faibles. Elle t'a soumise à la torture des criminels, toi chère enfant, dont tout le crime était de m'aimer, toi qui ne devais rien inspirer que de la pitié!

Les mains et Suzanne pleuraient, émus de cette résignation navrante chez un homme si fier, si superbe et si impétueux.

Cependant Paulin de Lagarde discutait avec Wilhem d'Azarnes et quelques gentilshommes français ou lombards le plan de défense à adopter contre les Impériaux. Plusieurs avis furent tour à tour proposés et rejetés.

Enfin, le baron de Trans prit la parole.

— Messire, dit-il, je suis surpris que vous ne trouviez de chances de salut que dans la fortification et la défense de ces ruines. Quels que soient nos efforts de tactique et de courage, nous n'y trouverons qu'une mort glorieuse, fatale aux Impériaux, mais inévitable. Ne vaudrait-il pas mieux essayer d'échapper à ces ennemis par un adroit stratagème de guerre?

— Sans aucun doute, si vous l'avez trouvé, dit le capitaine Paulin.

— Voici mon plan, reprit le vieux gentilhomme. Dispersons-nous par groupes autour de l'abbaye, forçons ainsi les Espagnols de Pescaire à s'éparpiller tout le long des berges de l'île. Ils ne formeront bientôt plus qu'une longue chaîne dont chaque anneau sera un soldat. Ralliés alors tous à coup notre escadron, enfermons au centre, perçons la ligne espagnole, qui n'aura aucune épaisseur et gagnons le bord opposé. Là est le salut.

— C'est un hardi dessein, monsieur, dit Paulin de Lagarde, mais une fois sur l'autre rive, les impériaux, avec leurs chevaux frais, ne tarderont pas à nous atteindre, et ils nous sont si supérieurs en nombre qu'ils auront raison de notre résistance.

— Vous vous trompez, capitaine, répliqua M. de Trans, le danger sera pour les Espagnols et non pour nous.

— D'où vous vient cette singulière confiance?

— J'ai parcouru il y a quelques mois toute la région des rizières et je la connais parfaitement. Au delà de ce lac, sur la rive opposée à celle où campe M. de Pescaire, s'étendent des marécages stagnants dans lesquels les chevaux enfoncent jusqu'au poitrail, à moins que le cavalier ne sache distinguer le sentier durci qui s'allonge comme un serpent au milieu de cette plaine fangeuse. Ne craignez rien; j'ai étudié ce sentier et vous pourrez m'y suivre en toute sûreté, tandis que les Napolitains de Castaldo s'élanceront étourdiment à notre poursuite, s'embourberont bientôt malgré la vitesse et la légèreté de leurs montures, et seront assez embarrassés de se dépêtrer de cette mer de vase.

— Mais, s'il en est ainsi, s'écria Paulin, nous devons nous considérer comme hors de péril.

— C'est mon opinion, capitaine. Préparons-nous donc à inquiéter les Impériaux sur divers points, afin de les forcer à éparpiller leurs forces.

Le baron de Trans achevait à peine de parler quand il entendit de grands cris d'épouvante poussés par les femmes.

— Ah! le marquis de Pescaire est pressé d'en finir avec nous, dit-il en courant.

Au même instant, Mme de Saint-Sévère se précipita dans la salle où les chevaliers tenaient conseil et saisit le bras du capitaine Paulin, éclairée épuisée de terreur.

— Venez, venez tous! s'écria-t-elle.

Ils la suivirent jusqu'à l'ancienne infirmerie, dortoir à moitié écroulé, qui [illegible] de niveau avec la plate-forme de la guette et dont le regard embrassait le lac et la plaine.

Alors les fugitifs furent témoins d'un spectacle si étrange, si effrayant, si inexplicable, que les plus courageux, saisis d'une alarme superstitieuse, restèrent pâles et muets de surprise, croyant que toutes les puissances de l'enfer s'étaient armées et déchaînées contre eux.

Une vingtaine de petites îles de feu, partant de la rive occupée par les Espagnols et obéissant à la direction du vent, voguaient comme une flottille vers la vieille abbaye.

Et comment douter d'une influence surnaturelle, quand ils purent tous remarquer que ces torches immenses brûlaient sans être alimentées par aucune matière, et que l'eau elle-même, au lieu de les éteindre, s'embrasait s'enflammer à leur contact?

De l'une ou de l'autre de ces îles ardentes, semblables à des êtres animés, se détachaient çà et là une langue de feu qui léchait la surface du lac; des serpents rouges dressaient dans l'air leurs crêtes lumineuses, des panaches de fumée bleuâtre secouaient des milliers d'étincelles, de sorte que les ruines de l'abbaye semblaient former le centre d'un vaste brasier sous lequel bouillonnaient les eaux sanglantes comme une liqueur de pourpre.

Ce déluge de flammes avait été allumé par le savant docteur Marforio Veneno, et il était favorisé dans sa marche par le vent, qui soufflait sur le vieil édifice. Le vieillard avait bien réellement retrouvé le secret de ce terrible feu grégeois qui avait retardé de tant d'années la chute de Constantinople, en dévorant les flottes des Osmanlis, et dans la composition duquel entrait surtout le naphte, ce bitume liquide qui jaillit de terre aux environs de Modène et sur les flancs du Vésuve, pendant ses éruptions.

Par tous les saints apôtres! quel est ce prodige? dit enfin messire de Lagarde, frappé de stupeur comme tous ses compagnons.

Ils se regardèrent les uns les autres et furent effrayés à l'aspect de leurs visages blêmes fantastiquement éclairés par le reflet des flammes.

— Cet incendie vient de l'enfer! s'écria ingénument Wilhem d'Azarnes, puisqu'il flotte sur l'eau comme une escadrille.

— Oui, ajouta le baron de Trans, Satan a lâché ses légions et combat pour les Espagnols.

Seul, M. de Bourbon était resté impassible.

— Je crois deviner quel est le satan qui nous a préparé ce linceul de feu, dit-il d'une voix calme.

D'Azarnes escalada la plate-forme et s'approcha de lui:

— Qui donc soupçonnez-vous d'avoir trouvé cette diabolique invention, seigneur duc?

— Elle doit être sortie du cerveau de cet excellent Marforio, le médecin et l'alchimiste du marquis de Pescaire, répondit le connétable. Il vous sera impossible d'arrêter l'assaut de ces vipères ardentes. Voyez! elles s'entortillent autour des draperies de lierre qui plongent dans le lac, afin d'envelopper les murailles effondrées de la vieille abbaye! Voyez, elles dévorent les réseaux de cette plante verte et vivace aussi rapidement que des rameaux jaunis et desséchés au soleil.

— Que Dieu maudisse ce lâche Marforio! s'écria Wilhem d'Azarnes. Ah! comme il rirait de moi tout à l'heure! Pourquoi ne lui ai-je pas planté ma dague dans la poitrine!

Tous, chevaliers, dames, Suisses et archers, semblaient en proie au vertige de l'effroi. Le paysage sinistrement illuminé se rétrécissait autour d'eux; les plaines, le lac, l'abbaye, tout devenait rouge à leurs regards, eux-mêmes ressemblaient à des statues de démons et leurs membres refusaient de se mouvoir. Les lois de la nature leur paraissaient renversées. Ils auraient voulu fuir, et, malgré eux, ils restaient immobiles, attachés à leur place par un horrible attrait, sans espoir, sans pensée, sans souvenir. Aucun ne songeait à prier. Ils oubliaient même Dieu.

La flamme rampait et bondissait en fusées étincelantes le long des réseaux de lierre, comme une gigantesque salamandre.

— Réveillez-vous donc gens engourdis! s'écria tout à coup le connétable. Ne comprenez-vous pas que bientôt ce feu magique aura atteint ces vieilles charpentes vermoulues de l'abbaye, que ces poutres flamberont comme des copeaux, et que vous serez tous noyés dans une mer de flammes!

— Oui! oui! sauve qui peut! s'écrièrent les femmes et quelques soldats.

— Heureusement, dit le baron de Trans, recouvrant un peu de sang-froid au milieu de l'émotion générale, nous pouvons faire de l'autre côté du lac et gagner les marécages. Vite à cheval et partons ventre à terre!

— Il est trop tard, dit Wilhem d'Azarnes, le marquis a su profiter du temps que vous avez perdu en vaines discussions. Pendant qu'un rideau de feu vous cachait les mouvements de sa cavalerie, il l'a fait filer vers la seule issue qui vous restait.

— Et maintenant, reprit le duc, don Ferdinand va attendre avec beaucoup de calme que nous soyons tous ensevelis sous les décombres incendiés de l'abbaye. Quiconque cherchera à s'échapper du bûcher magnifique qu'il nous donne sera arquebusé.

— Qu'importe! dit Paulin de Lagarde, il faut mourir les armes à la main!

Il descendit dans la grande cour de l'abbaye et ordonna à tous ses compagnons de monter à cheval.

(*A continuer.*)

SPECTACLES.

NOUVEAU THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Bourbon et Toulouse.

GUSTAVE OSTERMANN .... Locataire et Directeur.

Grand Opéra Italien de **Mme GHIONI et Sig. SUSINI,**

MAX STRAKOSCH .... Directeur.

REPRESENTATIONS CETTE SEMAINE

VENDREDI et SAMEDI SOIR, 22 et 23.

VENDREDI SOIR, 22 DECEMBRE.

Seconde représentation [d'une série de quinze]

MARTHA

Les rôles sont distribués comme suit:

Lady Henriette	Mme PAULINE CANISSA
Nancy	Mme PATTI STRAKOSCH
[illegible]	Sig. ERRANI
[illegible]	Sig. LOFATELLI
[illegible]	Sig. MASSIA
[illegible]	Mme ZAPUZZI
[illegible]	Sig. PAROZZI

Chœurs de paysans, servantes, fermiers, &c.

Chef de l'Orchestre et Grand Orchestre.

Chef d'Orchestre .... Signor F. Rosa.

SAMEDI SOIR, 23 DECEMBRE,

Troisième Représentation—

LA TRAVIATA,

Grand Opéra de VERDI

Représentations de la Semaine prochaine

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI et SAMEDI, 25, 27, 29 et 30 décembre.

MARDI SOIR 26 Décembre

GRANDE REPRESENTATION EXTRA

Les Souscripteurs qui désirent conserver leurs places [illegible]

[illegible]

PRIX:

Parquet, loges de parquets et premières	$2 00
Secondes	1 50
Parterre, loges de parterre et troisièmes	1 00
[illegible]	50

[illegible] 22déc—1t

THEATRE ST-CHARLES.

VENDREDI SOIR, 22 Décembre.

Bénéfice de Mlle LAURA KEENE.

THE WORKMEN OF NEW YORK, drame—NATURE AND ART, comédie.

Salle des Old Fellows.

MERCREDI, 27 décembre 1865

SECOND GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Donné par Mlle MARGUERITE ELIE avec le concours de Mlle Latarque, Signor Oliveira, Herr Mayer, et Herr Orendig.

Prix d'entrée $1 50

Les portes seront ouvertes à 7 heures.

Le Concert commencera à 8 heures moins un quart.

On peut se procurer des billets au magasin de musique de M. Elie, 66 rue Royale. 21déc—7

Académie de Musique,

Rue St-Charles.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

LA COMPAGNIE DE VARIETES,

Après d'éclatants triomphes à Mobile, est revenue à [illegible]. Elle jouera tous les soirs et les samedis à midi. Le programme se compose de belles pantomimes, scènes comiques et éthiopiennes, chansons, exercices gymnastiques. Nous citerons parmi les artistes, Mlle ANNA GALLETTI, M. BAPTISTINE, Mlle DETRIE, M. HERNANDEZ et ses pantomimes, BOB HART, Dick Parker, Billy Emerson et leurs aides; Mlle ADA TESMAN, Mlle ROSETTA DALE; les frères ROLLANDE, Petit ANGELO, F. DONALDSON.

Pour les détails, voir les affiches. 19déc.

Le Musée

ET

L'INSTITUT ZOOLOGIQUE

DE

BURNELL et PRESCOTT,

Composé de Grandes Curiosités Naturelles et Vivantes,

S'ouvrira dans quelques jours,

Au No. 93 de la Rue ST-CHARLES.

2déc.

LA NATURE DEVOILEE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSEE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,

Rue ST CHARLES, Nos 40 et 42,

3déc—6m

Succursale du Musée d'Anatomie de New York.

RUE ST. CHARLES, Nos. 40 et 42.

Les propriétaires se sont décidés à émettre, dans l'intérêt des étudiants, des tickets qui serviront jusqu'au 31 mai 1866, et qu'on peut avoir, moyennant [illegible] [illegible]—1m

Succursale du Musée d'Anatomie de New York—Rue St-Charles, No 40 et 42.

On peut se procurer [illegible]

Grocerie à vendre,

GROCERIES

A vendre à l'amiable en bloc ou en détail, pour cause de départ, [illegible] achalandée, située dans un bon quartier, [illegible] Toledano. Le prix et les conditions sont fixés. S'adresser sur les lieux.

Si d'ici à la fin du mois cette grocerie n'est pas vendue à l'amiable, elle sera offerte en vente publique.

4 déc—1m

A VENDRE OU A LOUER—Une HABITATION dans la paroisse Plaquemines, à environ 28 milles de la Nouvelle-Orléans, rive gauche du fleuve, [illegible] arpents de face [illegible] arpents de profondeur.—Il y a sur la dite habitation une belle cyprière pouvant fournir de 1,500 à 2,000 cordes de bois.—Elle sera livrée avec ses accessoires, comprenant mulets, charrettes, charrues, etc. On peut en prendre possession immédiatement. Pour plus amples détails, s'adresser à JOS. DAVID, 127, Vieille-Levée, entre Toulouse et St-Louis.

3déc—1m

Alfred Coppens & Co.

COURTIERS,

Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,

51......Passage de la Bourse......51

7déc 1m Entre Bienville et Douane.

BALS.

Grand Bal Paré

Pour les [illegible] de la

SOCIETE DE BIENFAISANCE DES FILS DE [illegible]

Samedi 6 janvier 1866,

A la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St Philippe.

—Comité d'invitation—

L'hon C. R. Fagot	Le juge V. D. Terrebonne
D. P. Wessel,	M. Dodard,
W. T. Dean,	E. V. Leclerc
J. P. Montamat,	V. Gerodias.

—Comité de réception—

J. McClelland,	U. D. Terrebonne,
Dr J. F. Castellanos,	Dr Cle Delery
J. Contreros,	Geo Leefe

—Commissaires—

Paul Fagot,	Gaspard Hingle,
A. A. Grandpré	L. E. Marchand,
	F. Salther.

On peut avoir des invitations pour dames en s'adressant au comité d'invitation qui se réunira au coin des rues Vieille-Levée et Esplanade (chez M. Wessel) tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS, à 8 heures et demie du soir.

Pour les billets de messieurs, s'adresser chez MM. Wessel ou à l'un des directeurs. 22 déc—jusq 6 janv

UN GRAND BAL PARE,

Sera donné par la Société

Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance

ET D'ASSISTANCE MUTUELLE

AU MASONIC HALL,

Rue St-Charles,

Le Samedi, 23 Décembre 1865.

DIRECTEURS:

J. Lorber	A. P. Schneider	G. Schwebel
J. Gauche	C. Davis	D. Meunier
A. Semola	L. Seney's	L. Gruber
A. Schreiber	A. Oslac	Chr. Koot
A. Zimmerman	L. E. Marchand	O. Merte

Comité d'Organisation et d'Invitation.

L. E. MARCHAND, L. GRUBER

A. P. SCHNEIDER

PRIX DU BILLET $2.00

Le Comité d'Invitation se réunit les LUNDIS et VENDREDIS de chaque semaine, 201, rue de Chartres, à 7 heures du soir.

L'exploitation du restaurant, de la barre et du vestiaire sera vendue le jeudi, 14 décembre, à 7 heures du soir, encoignure Madison et Chartres, au premier. 22nov 1m

UN GRAND BAL PARE ET MASQUE

Sera donné

Par les membres de la Loge Delta No 15

I. O. O. F.

A ODD FELLOWS' HALL,

LUNDI SOIR, 1er JANVIER 1866,

Au profit des Veuves et des Orphelins

—COMITE D'ARRANGEMENTS—

N. G. J. N. Littlejohn,	Fr. F. Bleakley,
Fr. B. Pons,	Fr. F. Maheu,

—COMITE DE RECEPTION—

P. G. A. W. McDonnell,	P. G. C. C. Bier,
P. G. P. C. Carey,	P. G. Dr. Bensadon,
V. G. J. P. Kittlingham,	Fr. T. O'Ba[illegible],
Fr. B. Gaines,	Fr. E. Bleakley,

—COMMISSAIRES—

P. G. M. L. Holmes,	P. G. F. N. Strong,
P. G. P. Carey,	F. E. Beard,
Fr. B. Pons,	Fr. A. Pavie,
Fr. T. F. Maheu,	Fr. Geo J. Morita,

Les demandes d'invitations pour les dames peuvent être adressées à l'un des Directeurs ou laissées au bureau du Grand Secrétaire, au Hall, au No [illegible] de la rue du Camp [illegible]. Prix du Billet, $1 50—A vendre par tous les Directeurs; par A. G. Bolton, au No 61 de la rue du Camp et A. A. Turner, photographe, au No 57 de la rue du Camp.

On recevra des propositions pour la buvette et le restaurant, la chambre à costumes et des chapeaux. S'adresser au "Chairman", au No 58 de la rue du Camp et au No 104 de la rue St Charles.

Il ne sera pas fait d'invitation après le 30 1déc

Grand Bal Paré

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle,

A LA SALLE DE L'OPERA,

LE JEUDI 11 JANVIER 1866,

Au Bénéfice de cette Institution.

DIRECTEURS

Jh Giroe	E. Danty	F. Gallois,
Jh Tostut	E. Menta,	E. Mazeau,
J. J. Bonnafe,	J. Sergeas,	J. Aude,
J. Schweitzer,	N. Fols,	G. Servilles,
G. Boué,	H. Carles,	E. Lecler,
P. Chabert,	F. Fuj[illegible],	L. Genin,
F. Turbeng	B. Berda [illegible],	F. Ausrive,
A. Didousset,	L. Philippe,	N. Bo[illegible],
F. Ceulon,	C. Maudry,	E. Erot
A. Para,	Voir Provensal,	H. Michon,
A. Gaspodoana	J. Macon,	B. Odinet

Le comité d'invitation se réunira tous les lundis et vendredis de chaque semaine à l'Asile de la St-Marie. Aucune dame ne sera admise sans invitation personnelle.

Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 5 janvier 1866 à 5 heures P M. pour louer la barre, le restaurant et le vestiaire. Ces propositions pourront être remises à MM. E. Schweitzer, rue Royale 180, et A. Ondousset, encoignure Royale et St Louis. Ces messieurs sont chargés de donner toutes les informations nécessaires au sujet des conditions à remplir.

On peut se procurer des billets chez tous les directeurs du bal.

J. Leblanc

Prix du Billet .... $2 00. 11déc—jusq 11 jan

Ligne de steamers à basse pression et à aubes entre la Nlle Orléans et le Texas

POUR GALVESTON ET INDIANOLA

Départ, SAMEDI, 23 du courant, à 8 h. du matin.

Le steamer MORGAN

Neuf en fer, Commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à

I. C. HARRIS

Au coin des rues Camp et Commune.

N B.—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés à bord.

Le fret pour les susdits ports sera reçu jeudi, 21 du courant, au poteau 27, 1er District. 3 déc

DEPART tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Grabatte fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans jusqu'à nouvel avis à l'arrivée du convoi de 6 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Aucun bateau du lac ne peut se comparer au "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des emménagements. Le "Magnolia" se rend à Mobile, à deux cotisés de ses classes sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les endroits intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser au, JNO. A. STEVENSON, agent, Front Levée, No. 7

POUR MATAMOROS.—La goélette fine voilière de 1ère classe, BRAZOS, Arnaud capitaine, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée partira SAMEDI 23 courant. Pour balance de fret, s'adresser à L. JOUBLANC, 79 rue Natchez, entre Magasins et Tchoupitoulas.

POUR TAMPICO.—La goélette anglaise et de 1ère classe, FOUR SISTERS, capt. Gau[illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 21déc 79, rue Natchez

A VENDRE.

La goélette BATTALHA fine voilière et d'un faible tirant d'eau, du port de quarante-quatre tonneaux, est parfaitement convenable pour le service du Golfe.

Pour les détails, s'adresser à PIA GIO FERRES, 1déc—3 Rue de la Vieille-Levée, Nos 62 et 64.

POUR LE HAVRE.—La barque française de première classe et fine voilière, "FELICIE" capitaine Henri ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira promptement. Pour balance de fret, s'adresser à E. FORSTALL, W. R. MUGGENDORF, 175 Commune.

Pour passage s'adresser à bord, Poteau 25, 2nd Dist

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain CORSICA, neuf, très fin voilier, de 1re classe et d'un faible tirant d'eau, capitaine Haveuer, prend actuellement une cargaison au poteau 35, 3e District, et partira sous peu. Pour reste de fret, s'adresser à LOVELL & BAILEY, 7déc— Rue Carondelet, No 29

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain VANGUARD, fin voilier de première classe, capitaine Russell, prend en ce moment une cargaison au poteau 25, 1er District, et partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à LOVELL & BAILEY, 7 déc Rue Carondelet, No 29.

POUR MATAMOROS.—La goélette mexicaine, fine voilière FLOR DEL MAR, capitaine Dillis, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour complément de fret, et passage, s'adresser à 14déc P. M. ORIOL, 177, vieille-Levée

154...... Rue du Canal...... 154.

Mme OLYMPE

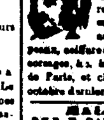

Informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le steamer Austin et offrira en vente, à partir du 28 courant, un grand assortiment de marchandises d'hiver, chapeaux, coiffures, soieries, manteaux, lingerie, dentelles, corsages, &c. &c.; le tout venant des premières maisons de Paris, et choisi par Mme Olympe elle-même, en octobre dernier. 21 nov—1m

MALADIES SECRETES

Mr. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France, il peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Canal et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Fistules, Eczéma, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, Rétrécissements, la Chlorose, les Pertes Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par E. GAUDOZ, [illegible]

ELIXIR TONIQUE

AU PYROPHOSPHATE DE FER

De G. ROBIN, Pharmacien,

Encoignure des rues Ste-Anne et Villeré

CE médicament à base de fer est souverain pour la guérison de l'Anémie, la Chlorose, les Pâles couleurs, &c., et toutes les affections qui ont pour cause l'appauvrissement du sang. Il devient un auxiliaire puissant dans les accidents qui suivent les fièvres paludéennes ainsi que dans les cas rebelles de fièvres intermittentes et du Choléra.

Ses propriétés toniques le rendent précieux toutes les fois qu'il s'agit de rendre à la constitution l'énergie qui lui manque.

Le grand avantage de cette combinaison est que le fer y étant chimiquement dissimulé, elle n'a aucun goût désagréable, et les malades les plus délicats l'ont facilement sans répugnance, et les estomacs les plus débiles le supportent facilement. Elle n'a pas, non plus, l'inconvénient de noircir les dents, ni de produire la constipation comme la plupart des autres préparations de fer, de noircir les dents.

Afin de donner aux médecins la facilité de prescrire ce médicament dans les cas particuliers, ils sont prévenus que chaque once de l'Elixir contient six grains de PYROPHOSPHATE de Fer et six grains d'Extrait de quinquina jaune.

A vendre en gros et en détail chez G. ROBIN, pharmacien, encoignure des rues Ste-Anne et Villeré et les principaux pharmaciens. 17oct—3m—17 sept

BOIS DE CHAUFFAGE

de chêne, pinier, frêne, olivier et cyprès

DEUX MILLE CORDES à vendre en gros et en détail, livrées à domicile, par

P. FRADEL, No 44 rue St-Charles,

[illegible]

AVIS

Aux Pompiers et au public en général.

Bienvenue Shirts! *Bienvenue Shirts!*

J'AI l'honneur d'informer les pompiers et le public en général que je viens de recevoir par les derniers arrivages de France, un très bel assortiment de chemises du Havre, lesquelles je vendrai en gros et en détail [illegible]

L. LAZARD, 240, rue Poydras

19déc—1m

ANT. BOSSUC .... JN. BONNOT

J. BONNOT & CO.

Etablissement de Pompes Funèbres,

établi rue Ste. Anne,

Entre Chartres et Royale, et établi depuis plus de 26 ans

DEPOT DE CERCUEILS METALLIQUES, et toute sorte de cercueils [illegible]

[illegible]

LISTE DES LETTRES RESTANT

Restant à la Poste de la Nlle-Orléans, Bureau de [illegible] lundi 22 décembre 1865

Les lettres de [illegible], les bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, le dimanche de 8 à 10 heures A. M.

A

Alcala, F; Allard, Angelo; Auger, Vve; Arnau, John; Allard, Dr Chs; Arana, Vincente; Azar, Eglantine

B

Brugier, John; Barbaroux, Joe; Basile, Lorenzo; Berthier; Bertoulean, Eugène; Blagio, Olfon; Bidal, S; Bouvrand, Vve; Boulet, Mrs, N.; Bologna, Giuseppe; Buval, A; Bullaga, Chs; Bayer & Roux; Baudouin, A; Bonnet, Françoise; Bolome, Virginia; Bienvenu, A. E; Brilliant, Zedina; Blandiney, capt. de la Bayonnaise; Broutin, Mme A; Botey, Julien; Brunet, Jean; Bellecour, F; Bossant, L. E. K; Belley, J. P; Bellegarde, F; Bernard, capt. du Tuscarora; Brugier, Mme; Bourgeois, Ed; Boulet, T. A; Boullemet, Mrs V.; Bennouist, E; Bodin, Olivier

C

Claudelle, Louis; Champon, Mme; Castanedo, J. A; Chanique, V. J.; Caciola, Ant; Caze, Mme, J. M; Charvey, Jean; Christophe, J. B.; Choisy, Chs; Carret, Jos; Carete, E; Caneval, Jean; Castanedo, J. A; Champerou, Mme; Claudel, Vve C; Clerc, Marie; Caserta, Giuseppe; Combes, Ferd; Corder L; Courbe, capt. de la Jeanne Alice; Caubère, Barth; Charbonnet, L; Charest, Vve; Carpentier, F. S; Chauvier, Chs; Caduff, L; Celestin, Mlle; Collier, S. R; Cortes, Ant; Chopin, Vve Emile; Curillier, Jos.

D

Dantagnan, Dque; Daigle, F; Dubois, Hy; Déjean, Jules; Demailly, Elie; Delavalleda, Mme M. H; Delrieu, Hy; De Star, Mme; De Gauvier, Mme; De Pelchin, A; De la Croix, C. C; De Costa, F. F; De Lompré, Fitzgerald J; De l'Isle, E. O; Didon, Christ; Douvilly, Catherine; Dulon, J. F; Duhart, F. A; Du Champ, Mme L; Darmand, A; Danos, Louis; Déjean, Mme, Marigny St; Desormes, Ed; Dédé, Basile; Delacroix, F. W; Delay, R; De Bonnemare, P; De la Tour, Annie; De Lannay St-John; De Laville, Fromage Anna; De Blanc, Sept; De Haro, Celis M; De Lerno, Mme R. U; Docteur, Mme; Dupuy, W. E; Dumas Julia; Dubuclet, Mme B; Demaria, Alfred; Darceuil, Chs; Déjean, banquier; Debat, Jules; Devereux, Th; Dupuy, M; Dejean, F; Delahoussaye, Chs O; De Preudes, Hevia; De Gentils, V; De Arco, F. J; De Bauss, J; De Monelle, 24 nov; De Gasion, Mme; Drozkowski, W; Duvigneau, judge; Duberry, Pierre; Duval, B. T; Dupont, Rose

F

Favaron, J. M; Favesaux, C. J; Faurie, Chs; Félix, Célestine; Figueroa, B; Fortier, Joseph; Faure, F. L; Fassant, Sylvain; Fallo, Carmelo; Ferny, Eug; Fiche, Isidore; Fortin, E; Farina, Chs; Francisco, Kate; Ferart, Joséphine; Fiser, Jules; Forstall, Mme E A; Foucaud, Mme

G

Guyarré, Chs; Gagnan, Alex; Gardera, F; Giddet, L; Godat, Joséphine; Gurevich, F, pour M Tassevy; Gasso, Dr. J. B. C; Garrot, R; Grasso, G. A; Girad, Vve P; Gonzales & Co; Garcia, Joséphine; Gadet, C; Grandmon; Grivot, Ad; Guillerita, capitaine du Persistant

H

Haseur, Hortense; Hernandez, Manuel; Hervé, à bord de la Méditerranée; Harcourt, Mme E; Hernandez Joe; Huches C; Helt, Antoine; Henry, capitaine de la Felicie

J

Jean Jean, Auguste; Jugargiola, L; Justa, Félix; Jamey, Joe; Jvanovich Lucca; Janin, Chs; Jurado, Juan

L

Lacour et Petterson; Lamare, B; Llano, Severina; Lamotte, A; Launay, à bord de la Pénélope; Loquet, Mme Thé; Luscy, Mme T; Lahon, H; Lacoste, Jos; Locombe, P; Lacour, P; La Cova, Ant; Lauson, J. B; Lescompte, Jos; Labrano, Jos; Lubeigt, René; La Rosa G; Lafayette, L; Laguerre, B; Landini, Eug; Larousse, Chs; Levy, H; Leon, L; Louis, cordonnier

M

Martinez, Mary A; Marcelin, F; Maubert, A; Mancuso, Salvat; Marie, Lena; Meduca, Martin; Minecole, A; Monton, C. H; Mongola, Josephine; Marriotte, C. H; Maunier, sellier; Masson, Aug; Mayero, F; Mascari, Vinc; Meunier, E; Menard, Jos; Mousterio, N. A; Morice, Simone; Montanu, P. B; Masmus, Ninette; Maura, John; Marionneaux, O; Marot, Mme E. V; Magnier, Mlle monastère Ste Ursule; Mistre & Decuir; Montfort, Mme; Morel, A; Mollica, P

N

Narcisse, Luscy Ausse; Nandain, Mme M. L; Nandain, Dr W. M; Narcisse, Carmelite

P

Paris, Mlle M; Petitfils, François; Perrin, J. W; Piot, Ant; Picard, capitaine de la Ste Geneviève; Paguerre, Achille; Perret, Mme L. H; Perdreauville E. A; Pirrone, Gius; Pousseram, P; Pottier, H; Putrullo, A; Planchard, J. P; Petit, F; Philippeau, E. D; Pitaud & Pilloa; Poche, A. jr; Provost, Barbe Vve

R

Ramajo, V. R; Randazzo Gaet; Raguetto, A; Roy, Pierre; Roudaut, Eulalie; Radetzki, G. H; Randuelce, F; Ricaud, Vve; Roy, Nicolas; Rouche, P; Racine, pour Mary Smith; Roy, Bunuina; Roucher, P; Rohaque, capitaine de l'Emilie Perrette

S

Sarey, Léon; Sanereau, B; Serpy, Cornelia; Sauchez & Co; Sellas, John; Solis, Armand; Silva, Manuel; Soulé & Co; Stagnio, A; Serredet, Marie; Sarpy, Mme D; Salvo, Th. A; Salvant, A. D; Simionotti; Secier, Ambroise; Suredo, Pedro; Seven, Ant; St Clair, Mary; Seisbert, J. C; Sehr, Ant; Salomons, Ant; Sylvestre, M. T; Souby, Ed. J

T

Tailleur, Nathalie; Theard, E. L; Trudeau, Baptiste; Terrebonne, L; Trouclair, Lucien; Tortorie, A; Tolomais à bord de l'Armorique

V

Viala, Chs pour Vve Schmidt; Valerin, Marie; Verjoin, H; Voiron, Th; Virien, Mme; Viala, J. N; Verger, Mme Wm; Vives, F. B; Villa, Mrs E; Vergnolle, M; Vignaud, M. Philippe et J; Valroyer, Gust; Varieur, Ant

W

Wiltz, A

R. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE-ORLEANS,

Faisant escale à la Havane & à Queenstown pour débarquer et prendre des passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements ici, pour le fret de la Nlle Orléans à St. Pétersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants, bâtis en fer, entre

LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.

	tonneaux.	capitaines
LOUISIANA	1874	F. Jessiton
MISSISSIPPI	1711	J. Campell
FLORIDA	1537	T. Sabry
MISSOURI	1861	A. Hancock
ARKANSAS	1856	T. Barrow
ALABAMA	1850	T. Glover
GAMBIA	1561	J. Graham
CAROLINA	1561	J. Huntley
BOLIVIAN	1913	H. P. F. Coombe

Ces steamers partiront de Liverpool tous les deux MARDIS et de la Nouvelle Orléans tous les deux SAMEDIS.

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $125 en or ou jusqu'à la Havane $35, ou l'équivalent en billets des Etats Unis.

Pour le taux du fret s'adresser à

Wm. HUNTER & Co,

rue Carondelet, No 41.

Les connaissements pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'à signer) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

POUR LIVERPOOL,

ET LA HAVANE,

Faisant escale à Queenstown.

Le steamer

CAROLINA

Charge maintenant au pied de la rue Jackson et partira ponctuellement SAMEDI, 30 décembre, à 8 heures P. M.

L'ALABAMA partira SAMEDI, 13 janvier.

Passage à la chambre: pour Liverpool, $125; pour la Havane, $35, ou l'équivalent de ces sommes en billets des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

Wm HUNTER & Co,

19déc— 41 rue Carondelet.

Pour NEW YORK, directement,

Compagnie de Cabotage.

Départ, SAMEDI, 23 décembre, à 6 heures du soir.

POUR NEW-YORK.

Le steamer FLAG,

de 1re classe, capitaine Browne,

partira de son wharf, au poteau 15, 1er District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Premières chambres...... $50

Pour fret ou passage, s'adresser à

G. L. LAUGHLAND,

Rue des Magasins, No 64.

Le FLAG sera suivi du [illegible]

Bureau de la "Compagnie de Cabotage", à New-York, 77 West street.

119déc D. N. CARRINGTON, Esq. Agent.

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne favorite pour le continent sont les suivants.

WASHINGTON	3204 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3204	"
EUROPE	3204	"
NAPOLEON III	presque terminé	1100
ST-LAURENT	en construction, grande force.	
PEREIRE		do
VILLE DE PARIS		do

Départs de New York.

LAFAYETTE, A. Bocandé, vendredi 8 décembre

EUROPE, A. Duchesne......vendredi 5 janvier 1866

Prenant des passagers de chambre seulement.

Prix du passage en or.

Première classe, $135.—Seconde classe, $80.

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les médecins seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris [illegible]

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,

7, Broadway, New York

A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel). Les bureaux seront transférés, le 15 décembre, au No 58 Broadway.

Au Havre—chez William Iselin & Cie. 5 fév—lf

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nlle Orléans et Mobile.

POUR MOBILE

Départ, VENDREDI, 22 du courant, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain. Le steamer neuf

FRANCES,

en fer, commandant Thos Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,

Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M. 22déc

POUR MOBILE et les ports intermédiaires

Le CREOLE, steamer à basse pression.

Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.

—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Lenek, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie du chemin de fer Pontchartrain [illegible]

21 nov—1m

STANISLAS FOURNIER,

80, RUE ROYALE.

PREVIENT sa clientèle qu'il vient de recevoir [illegible]

PAPIER.

IMPORTATION directe d'Europe—E. R. WAGNER, [illegible]

VENTES A L'ENCAN,

PAR VINCENT & CO.

GRANDE VENTE D'HABILLEMENTS.

VENTE SPECIALE ET SANS RESERVE

PAR VINCENT & CO.,

Wm P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu vendredi, 22 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—

50	PARDESSUS drap, noir et super.
75	DRAP Chinchilla et noir.
60	DRAP Melton mixte.
300	SACS PARDESSUS en [illegible] fantaisie.
375	HABILLEMENTS en [illegible]
600	HABILLEMENTS fantaisie extra super.
275	REDINGOTES noires et fantaisie.
500	HABITS de tous les jours, Union fantaisie et noir.
500	PANTALONS casimir, fantaisie et noir
375	do satinet gris,
	do casimir à carreaux,
300	GILETS de dessous en casimir fantaisie et velours.
500	GILETS de dessous Union casimir et soie

—Egalement—

250	MANTEAUX de dames, en drap noir, nouveaux genres.

22déc

BAZAR DE VETEMENTS

A LA MODE.

ROBERT PITKIN

13 et 15 ...... *Rue du Camp* ...... 13 et 15

(Vis-à-vis l'entrée des Dames au City Hotel)

Grand Assortiment de

VETEMENTS

Confectionnés à la Mode,

DERNIER GENRE.

Vêtements pour Adultes et Enfants,

CHEMISES, COLS, CRAVATES, CHEMISES de peau, CALEÇONS, BRETELLES, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, &c.

Malles, Valises, Sacs de voyage et Parapluies

Vêtements faits sur commande, avec promptitude et dans le meilleur genre. 25 nov 1m

Fabrique de Photographie et Albums

S. T. BLESSING,

24...... RUE DE CHARTRES 24

Marchand, en gros et en détail, d'Instruments et d'articles de Photographie, Albums et cadres de photographies, Photographies de ces objets &c.

Appelle l'attention du public sur son nouveau et magnifique stock d'Albums et d'Albums-Bibles, qu'il vend à des PRIX REDUITS. Ce stock comprend toutes les grandeurs, tous les qualités, et compte les albums pour les cartes à quatre, qui sont sans pareils [illegible]

Photographies de tous les genres, vues de la ville et de la campagne, cartes de variété,—matériel [illegible] et cadres. Les photographes trouveront chez lui tout ce qu'il leur faut, aux plus bas prix du marché.

[illegible]

Librairie Classique et Religieuse

DE

MICHON & SCHWEITZER

Rue Royale No 166.

CES Messieurs ont l'honneur de prévenir le public en général qu'ils viennent de recevoir, directement de France, un très bel assortiment de livres de toutes grandeurs dans le genre de livres [illegible]

Tels que:

Verres d'eau en cristal; Bouteilles argent et cristal; Cuiller, Couteaux, Fourchettes &c. &c.

Vases en porcelaine dorée; Bénitiers en cuivre et en porcelaine; Jeux en pierre et autres [illegible]; Chapelets en or et argent; Livres de prière en velours; do do velours; do do chagrin

Missels or et argent; Croix or et argent; Fournitures pour [illegible]; Couronnes de mariée et de première communion; Cierges [illegible] de première communion; Ouvrages de piété pour livres de prière; Tableaux religieux à l'huile et autres

Ainsi qu'un très grand assortiment de fournitures de bureaux tels que:

Papiers, plumes, encre, porte-plumes, crayons, ardoises; ainsi que tout ce qui est employé par les maisons de commerce; livres classiques français et anglais, &c. &c.

Tous ces articles seront vendus aux prix excessivement modérés.

Ces Messieurs veulent faire profiter le public de leurs [illegible] 11déc—

U. S. BONDED WAREHOUSE No 5

Rue Toulouse, Nos 17 et 19

Le soussigné sollicite le patronage des importateurs et appelle leur attention sur la distribution de son entrepôt

3déc 1m A. LEBLANC.

C. ROUYER.

REÇU d'Europe par le George Washington, un splendide assortiment d'articles d'argent, de quincaillerie, timbales, tasses à déjeuner &c.

Argenterie, couverts de table, cuillères à café, coquilles, plats à gâteaux, réchauds, &c. &c.

Bijouterie d'or, boucles d'oreilles, bagues, &c. [illegible]

Pendules et [illegible]

Fourniture [illegible] rue de Chartres, coin de l'Hôtel d'Orléans.

19déc—1m

Compagnie de Toits en Mica

ETABLIE EN 1854.

La toile de Mica, préparée pour les toits, est célèbre pour son bon marché, sa légèreté et sa durabilité; c'est indubitablement ce qui jusqu'ici a été offert de mieux au public.

La base est une toile épaisse de 40 pouces de large, saturée et couverte des deux côtés d'une composition élastique qui ne donne ni goût ni odeur à l'eau de la pluie.

Comme son conducteur ou frais leur la rend précieuse dans les climats chauds. Tout bon ouvrier peut aisément la poser.

On peut se voir des échantillons, lire les certificats et obtenir tous les renseignements chez l'agent de la Compagnie.

F. HUMPHREYS,

9déc 1m rue Royale, No 62.

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

Aussi que

Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala, et BOUCHONS de toutes sortes, grandeurs et qualités.

1er nov—

AGENCE D'IMMIGRATION

54 RUE DE L'UNION,

Nouvelle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce son plaisir de la Louisiane et des Etats voisins qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Indes, et qu'il est autorisé à signer des prêts pour des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine.

M. B.—M. CHARLES de GAALON, le directeur de cette agence, est chargé de la procuration de M. Reimonenq 21 nov 1m

Institut Locquet

Rue du Camp, Nos 199 et 201,

Entre les rues Julie et St Joseph.

PENSIONAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES

Désirant ajouter au confort de ses élèves, Mme Max LeRoy a loué à bail et occupera à partir du 1er janvier 1866, deux excellentes maisons Nos 212 et 214 de la rue St Charles, entre les rues Julie et Joseph. Ces deux bâtiments, joints à celle du No 201 de la rue du Camp, la mettront à même de recevoir un plus grand nombre d'internes et de pensionnaires.

Les classes de chimie et de physiologie ont été confiées au Dr Crawcour dont la réputation est si bien établie. Le Dr Crawcour fera sur ces sujets, une fois par semaine, un cours qu'il accompagnera d'expériences.

Les cours de littérature et d'histoire anglaises, dirigés par M. J. B. S. Dimitry étant complètement organisés, Mme LeRoy invite les dames qui désirent suivre ces cours, aussi instructifs qu'intéressants, à s'adresser à l'Institut, le plus tôt possible pour y être admises comme membres. 5déc 1m

INSTITUT ST-CHARLES,

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme U. Macé,

RUE BOURBON, 164,

Vis à vis de l'Opéra.

LE cours est recommencé dans cette institution le 1er courant.

Comme on a pu s'en convaincre par les examens qui ont eu lieu dans cet Institut, à la fin de l'année scolaire, les études y sont sérieuses, profondes, et bien supérieures aux cours généralement suivis par les jeunes personnes.

Mme Macé ne s'entoure que de professeurs d'élite, désireuse de se seconder dans l'éducation morale et intellectuelle qu'elle s'efforce de donner à ses élèves.

Les arts d'agrément sont confiés, en tout, à des professeurs habiles.

Note—Une classe de solfège commencera le 1er octobre, sous les soins de M. A. Davis.

Pour plus amples informations et pour les prospectus s'adresser à l'établissement. 15sept—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DEBON,

275...... *RUE DAUPHINE* 275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires. 21sept—1an

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

CELEBRE somnambule et célèbre clairvoyante a fixé sa demeure au No 166 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Les dons extraordinaires de [illegible]

[illegible]

MME ARNAUD, [illegible]

PAR MADAME ADAM,

[illegible]

Entrepôt de Tapis,

[illegible] No. 19

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feue dame PRISCILLA GRIFFIN, décédée veuve de George B. Bowdoin, [illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] je vendrai le MARDI, vingt-trois de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la propriété ci-après décrite:

[illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,

22déc—30, 6.13et20jan Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY C. MILLAUDON vs la dame MARIE AGATHE TAMBOURG et son époux

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,740—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-trois de janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,

22 déc 22,29déc 5,12jan Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Lucien Joublanc vs. Giuseppe Chiarvy, Capitaine de la goëlette "Fancy", et les propriétaires.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,366—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI trente de décembre 1865 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

La goélette FANCY, ensemble avec ses voiles, ancres, &c., telle qu'elle se trouve amarrée dans la Nouvelle-Orléans [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

14déc—16,22,29,30

ARMAND MERCIER, tuteur de ses enfants vs la Dame [illegible] BROWN et son époux.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,7[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU

19déc—22,29,30déc Shérif de la paroisse d'Orléans.

FRANCIS BOSCH, AU PROFIT DE PATRICK LAHR, contre [illegible]

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16061—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOSEPH LALLANDE, exécuteur testamentaire, vs WILLIAM E. STRANGE.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,[illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai [illegible]

[illegible]

CONDITIONS—[illegible]

CHARLES BIENVENU,

22déc—29,30 jan 4,9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de JEFTHA MOORE et son épouse

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

14déc—19,21 Député Greffier.

Succession de MIGUEL HERNANDEZ &c

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

14déc—19 21 Député Greffier.

Succession de JOHN B. BLAKE.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

Député Greffier.

CHARLES L. GUMBEL vs SES CREANCIERS—No 25,[illegible]

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour ce 21 novembre 1865

J. B. SHALON

22 nov Député greffier.

Succession de L. D. J. FRIGIERE—No 25,[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

17déc 22,28 Député Greffier.

Succession de T. L. McGill—No—

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

17déc—22,29 Député Greffier.

Succession de George Martin—No—

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

17déc—22,29 Député Greffier.

Rosenfeld & Fass.

Crinolines—Dépôt général de la Louisiane

FABRICANTS,

164 & 200 Rue du Canal..164 & 166

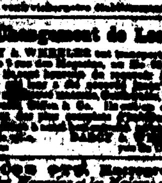

CRINOLINES

FAITES SUR COMMANDE

[illegible]

Changement de Local.

DARCY & WHEELER [illegible]

JACOB ONO, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER.

Vente par le gardien du Port

Cargaison avariée

PAR E. ROGER & Cie.

O. Dejan, encanteur.

SAMEDI, 23 courant, à onze heures et demie, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, par ordre et sous l'inspection des gardiens du Port, pour compte de qui il appartiendra—

[illegible] caisses avariées à Pauillac.

[illegible] do do do

légèrement avariées à bord de la barque française Percier, dans son voyage de Bordeaux à ce port.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 21déc

Linge fait, chapeaux et chaussures.

PAR E. ROGER & CO.,

O. Dejan, encanteur,

SAMEDI, 23 courant, à onze heures et demie, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Un assortiment complet linge fait pour hommes et enfants.

—Aussi—

50 douzaines chapeaux, genres nouveaux.

—Et—

300 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment complet pour hommes, femmes et enfants, de choix des principales manufactures de Boston, New York et Philadelphie, par les derniers arrivages.

Conditions—à la vente. 22 déc

PAR D. E. MORPHY.

Jambons, Epaules et Bœuf.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 22 décembre 1865, à 10 heures du matin, aux magasins de Jno. T. Moore, rue Poydras, Nos 42, 44, 46 et 48, pour compte des consignataires,

60 boucauts, tierçons et barils de jambons, épaules et bœuf. La vente est positive et sans aucune réserve.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21déc

Avoine. Avoine. Avoine.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 22 décembre 1865, à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Girod, 3me district

[illegible] sacs avoine légèrement avariée sur le bateau à vapeur Dictator et une barge.

Conditions comptant, en billets du Trésor 22 déc

PAR ALFRED BOULIGNY.

UNE BELLE HABITATION

Succession de Mme M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Seconde Cour de District de la Nlle Orléans.—No 19,909.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No 39 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 30 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 29 novembre 1865, No 19,909 du dossier de la dite cour, l'habitation dont la description suit, savoir:

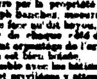

Cette belle habitation sucrière, située sur le Bayou Terre aux Bœufs, dans la paroisse St-Bernard, à peu près à trois milles du fleuve, [illegible]

[illegible]

Ensemble avec les bâtisses, de plus, les améliorations, droits, et privilèges y attenant, à savoir: une grande sucrerie bâtie en briques, couverte en ardoises et contenant une appareil moderne pour la fabrication du sucre, le tout en bon état, une machine à défricher [illegible]

UNE MAISON de maître avec [illegible]

[illegible]

Il y a sur la propriété à peu près 175 arpents de cannes d'un an (plant de 1865) et assez de cannes [illegible]

Termes et Conditions—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, et la balance à un crédit de un, deux, trois et quatre ans [illegible]

[illegible]

Grande vente de terrains vides dans les Faubourgs—3 Bureau Clay.

Succession de Mme Mle. Eliz. Hoe. Magnault, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Seconde Cour de District de la Nlle Orléans—No 19,909.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,

Bureau, No 39 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, le [illegible] 30 janvier 1866, [illegible]

[illegible]

Termes et Conditions.

[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.

Meubles, Meubles, vaisselle, &c.

Pour cause de départ.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,

Bureau, No 36, rue de Chartres.

VENDREDI, 22 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve, à sa salle d'encan, No 36 rue de Chartres—

Un lot de meubles, tels que lits, matelas, table, chaises, tableaux, table à manger, armoires, sofas, miroirs, vaisselle, &c. 21déc

PAR C. E. GIRARDEY.

Important pour les capitalistes.

LE THEATRE ST-CHARLES,

Avec les améliorations et les installations, les machines et ses meubles, à vendre à l'encan par ordre du président de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

—ET—

J. B. WALTON & DESLONDE,

Encanteurs.

MERCREDI, 27 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre et pour le compte du président et des directeurs de la Compagnie du Gaz, il sera vendu—

[illegible]

Théâtre Saint-Charles.

[illegible]

Succession Nathan F. Moore—No 19,[illegible]

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

Meubles, &c.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

N. J. HOTT, Encanteur.

[illegible]

E. B. MARCHAND, IMPRIMEUR

301 Rue de Chartres [illegible] 301

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Maison à étage No 119 de la rue Moralès

Succession de Francisco Diaz y Pinto, alias Francisco Rock—No 26,802.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau, rue Royale, No 42.

MARDI, 23 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 30 décembre 1865, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Franklin, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Urquhart et Moralès. Le dit terrain a 36 pieds de face à la rue Moralès, sur environ 84 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations qui se trouvent sur le dit terrain comprennent une maison à étage (No 119, rue Moralès) divisée en deux corps de logis, ayant 4 chambres en dessous et 2 chambres au-dessus, balcon sur la façade, galerie et escalier sur le côté; une cuisine hors ayant 2 chambres, &c. &c.

Conditions—La moitié comptant, le reste à six et douze mois, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 raison de six pour cent l'an, de la date à l'échéance, et huit pour cent d'intérêt éventuel de l'échéance à parfait paiement.

L'acquéreur devra assurer la propriété et transférer la police à la dite propriété devra être assurée jusqu'à paiement des billets.

L'acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22déc—janv 4, 10, 15, 20.

Sept terrains de prix pour bâtir, dans les rues Chartres et Ursulines, 3e District, touchant à la magnifique propriété de M. D. Lanata, actuellement la résidence du général Beauregard.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, vingt décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, les propriétés de prix, ci-après décrites, savoir—

SEPT TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Chartres, Ursulines, Royale et Hôpital. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Ursulines et Chartres, et a vingt pieds de face à la rue de Chartres, sur quatre vingt pieds de profondeur et face à la rue des Ursulines.

Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun vingt pieds de face à la rue de Chartres, sur quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 4, 5, 6 et 7 ont chacun environ vingt pieds de face à la rue Ursulines, sur environ cinquante huit pieds cinq pouces de profondeur. Ensemble, les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant: un parterre et une quantité de briques sur chaque terrain.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets sans endosseur, mais garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

Succession de Joseph Antoine—No 2876.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau No 42, rue Royale

SAMEDI, 30 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 novembre 1865, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la susdite succession, savoir:

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Union, St. Jean Baptiste et Claiborne. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec la maison [illegible] ayant quatre chambres, [illegible] 3 chambres, 2 cabinets, galerie derrière, cuisine à étage, [illegible]

Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente par devant Adolphe Boudousquié, notaire public. Dnov 6,15,22,29déc

Magasins en brique, de valeur, dans le Premier District, sur les rues Tchoupitoulas et Commerce, le dernier bien connu sous le nom de "boulangerie D'Aquin"; également, un terrain au coin des rues Champs Elysées et Force, Troisième District, et deux certificats du script de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Nos. 285 et 342.

Succession de Louis Melchior Meilleur—No 9,130

PAR G. De FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

MARDI, 16 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre émané de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date, le premier du 4 décembre 1865 et le second, du 9 décembre 1865, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession:

1o—Un terrain situé du côté ouest de la rue Commerce entre les rues Poydras et Lafayette, ayant, au pied anglais, [illegible]

[illegible]

Conditions—Pour ces certificats de scrip, comptant.

[illegible]

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16déc 22,27,29—jan 12 16 janv.

PAR BERNARD TURPIN.

Vins de Bordeaux en barriques et en caisses, Eaux de vie françaises, Liqueurs, Vermouth, Wisky, Sherry, Genièvre, Huile d'olive, Fromages, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 97, rue Vieille-Levée.

VENDREDI, le 22 du courant, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 97 rue Vieille-Levée—

[illegible]

Conditions—comptant. 21 déc

Vin rouge de Narbonne en barriques

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 97 rue Vieille Levée.

SAMEDI, le 23 du courant, à 4 heures et demie P. M. il sera vendu à l'encan, au pied de la Levée [illegible] en débarquement du navire Harrisburg, de Bordeaux—

160 barriques vin rouge de Narbonne.

Conditions—comptant à la vente. 21 déc

Vin de Bordeaux en barriques

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

Bureau, No 97 rue Vieille Levée.

SAMEDI, le 23 décembre 1865, à 4 heures et demie P. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, pied de la rue [illegible] Second District, en débarquement du navire Harrisburg, de Bordeaux—

160 barriques vin de Bordeaux

Conditions—comptant à la vente 21 déc

PAR E. M. JACOBS.

Deux Terrains améliorés et de prix.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, No 23.

IL sera vendu, VENDREDI, 5 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN TERRAIN formant le coin nord-est des rues Lonsuge et Royale (ci-devant Conception), désigné par le No 1, ayant un pied anglais, 30 pieds 3 pouces de face à la rue Lonsuge, sur 128 pieds de profondeur et face à la rue Royale, [illegible]

UN AUTRE TERRAIN touchant au susdit, désigné par le No 2, ayant un pied anglais, 30 pieds 3 pouces de face à la rue Royale (ci-devant Conception) sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble une MAISON bâtie, en bois, couverte en bardeaux, ayant 4 chambres; une cuisine hors, en bois, couverte en bardeaux, ayant 4 chambres; deux citernes et beaucoup d'autres améliorations.

Conditions, le jour de la vente. 22déc—

PAR FORSTALL & SPEAR.

Articles de Fantaisie —— Articles de Fantaisie

PAR FORSTALL & SPEAR,

TOURNE & NEUBERGER, encanteurs.

SAMEDI, 23 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 34, rue Vieille-Levée, près Douane—

200 lots articles de fantaisie, tels que:

Porte-monnaies, peignes, collets, chemises fantaisie, ceintures de nouveau genre, rubans de ceinture, bijouterie, cabas, cordons, tricots, étuis, sachets pour dames, &c. &c.

—Egalement—

Vermouth, huile d'olive, tabac à chiquer, cigares, &c. &c.

—Aussi—

150 douzaines Hose,

150 do sewed fine,

120 do coton et ourets cabaserborous [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22déc

Tapis! Tapis!

PAR FORSTALL & SPEAR,

TOURNE & NEUBERGER encanteurs.

SAMEDI, 23 courant, à 10 heures, vendront au No 34, rue Vieille-Levée, entre Douane et Bienville—

[illegible] assortis.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 déc

EXCELLENTS TERRAINS,

De très grands prix, dans la rue des Ursulines.

PAR FORSTALL & SPEAR,

TOURNE & NEUBERGER, encanteurs

SAMEDI, 23 de courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les propriétés suivantes, de grand prix et situées dans la rue des Ursulines.

Sept terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Rochebalve et Dorgenois. Ces terrains sont désignés par l'îlet numéro 8 portant les numéros 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, divisés en coupures, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt, à dater du jour de la vente jusqu'à l'échéance, et à 8 pour cent d'intérêt de l'échéance à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Ad. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

16déc—22,29, 4,12,17janv

Terrain de prix et amélioré, dans la rue Dorgenois.

Par FORSTALL & SPEAR.

TOURNE & NEUBERGER, Encanteurs.

SAMEDI, 23 du courant, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, sans aucune réserve—

UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District, portant le No 169 de l'îlet No 14, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant. Pour le reste, en l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22déc

Hôtel des Etats-Unis à louer.

Ce vaste établissement situé rue des Grands Hommes, en face du débarcadère, du chemin de fer, sera loué à bail, à partir du 1er janvier.

Pour informations s'adresser à J. J. HERR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Deux terrains de valeur pour bâtir, situés dans le quartier le plus recherché de la ville, dans le voisinage immédiat de la résidence Soulé et des magnifiques résidences de MM. Rodriguez et De Meza, lesquels terrains forment le coin des rues Esplanade et Rochebalve.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 23 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu les propriétés ci-après décrites:

Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Rochebalve, Chemin du Bayou et Tonti. Les dits terrains sont désignés par les Nos 8 et 7.

Le terrain No 8 a 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur environ 95 pieds de profondeur, et 30 pieds 11 pouces de profondeur face au Chemin du Bayou.

Le terrain No 7 a 30 pieds de face à la rue de l'Esplanade, 95 pieds 1 pouce de face à la rue Rochebalve, 30 pieds 11 pouces et 1 ligne de face au Chemin du Bayou; il forme l'angle des rues Esplanade et Rochebalve et celle du Chemin du Bayou et de la rue Rochebalve.

Les trottoirs de la rue de l'Esplanade sont briquetés et pavés.

CONDITIONS—$2,000 comptant; la vente à 12 mois de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à l'échéance, et 8 pour cent de l'échéance à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20déc

Grande vente à longs termes de 34 arpents de terre de valeur, situés dans la paroisse Plaquemines, près du quartier Hemqueille, à 53 milles plus bas que la ville et sur la rive droite du fleuve. Ces terres conviennent parfaitement à la culture des riz et des orangers.

Par G. de FERIET, encanteur,

Bureau, No 42 rue Royale.

MERCREDI, le dix janvier 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, située rue Royale entre celles de Douane et Canal, il sera vendu, en vertu d'un ordre émané, de la Cour [illegible] de G. Lavonda & Co, savoir:

34 arpents de terre, situés dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, au coin du quartier Hemqueille, [illegible]

[illegible]

Des plans lithographiés sont également déposés au bureau de l'encanteur pour distribution.

Termes et conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets des acquéreurs [illegible]

[illegible]

Actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs [illegible] 16déc—janv 10,aa

Terrains nus et améliorés sur le Chemin de Gentilly, l'Avenue St-Bernard, les rues Nelson, Hesder et Clay, bien établis et valant jardin potager, en parfaite culture et plantés d'arbres de choix.

PAR G. de FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 23 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu les propriétés ci-après décrites:

1o—Un grand et magnifique terrain bien établi et un jardin potager, parfaitement cultivé et planté d'arbres fruitiers de choix, [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale [illegible]

[illegible]

Les actes de vente pardevant C. Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.

VINGT-DEUX

Terrains de valeur, nus et améliorés, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet, les rues Prieur, St. Pierre et Robertson, bien connus sous le nom de "Jardin Tivoli."

— Vente pour opérer un partage—

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

VENDREDI, 29 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu les propriétés ci-après décrites, savoir: 22 terrains compris entre la Promenade Carondelet et les rues Prieur, St. Pierre, Bienvenu et Robertson, connus sous le nom de JARDIN TIVOLI [illegible]

[illegible]

Vente pour opérer un partage.

Terrain de valeur, pour bâtir, dans le Premier District, rue de l'Assomption, et un dans le quatrième du quartier des rues Annonciation et Euterpe ou Mélicerte.

Dans l'affaire des mineurs Soulet, No 7347.

PAR G. De FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, 17 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu [illegible]

[illegible]

Propriété de valeur située à Alger et très convenable pour chantiers de marine.

Succession de F. de P. A. Mehabe—No 26,604—

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, 17 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à Alger, sur la rive droite du fleuve [illegible]

[illegible]

Succession d'Anatole P. Augas—No 13,913.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Royale, No 42.

MERCREDI, 17 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu [illegible]

[illegible]

Cobb, Delhonde & Co. — Martin Delhonde & Cobb.

[illegible]

Demande de cautions.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. H. MONTGOMERY.

Vente péremptoire d'habillements et de linge de messieurs.

Vente à l'encan pour clore une consignation.

PAR MONTGOMERY & BROS.,

R. H. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, VENDREDI 22 décembre, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 80 de la rue du Camp

500	pardessus Shirt Shills, beaver, drap, et seal skin;
100	habillements noir mixte et autres habillements en casimir;
1000	pantalons et gilets de dessous en casimir fantaisie;
500	pantalons drap noir et casimir,
200	pantalons satinet imprimé,
500	pardessus et habillements pour jeunes garçons et enfants,
1000	douzaines chemises devants en toile, flanelle, ginga et hickory.

—EGALEMENT—

Une grande variété d'autres articles.

Conditions, à la vente. 20 déc

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches, Lingerie et Habillements, sans réserve.

PAR HOFFMAN & MARKS

Bureau, 16, S. ZALKICKER, Encanteur

IL sera vendu, VENDREDI 22 du courant, à 10 heures [illegible]

[illegible]

PAR G. LEAUMONT.

Marchandises étrangères et américaines, habillements d'hiver, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur

VENDREDI 22 courant, à 10 heures du matin [illegible] sera vendu—

200 lots marchandises étrangères et américaines.

—AUSSI—

250 lots habillements d'hiver et articles de toilette

Conditions—à la vente. 22déc

TOURNE ET NEUBERGER.

Quinine Lefebvre, Whisky, Cordes à coton, Bière, Champagne, &c.,

—Légèrement endommagés—

Par TOURNE & NEUBERGER,

No 34 Rue Vieille-Levée.

VENDREDI, 22 décembre, à 11 heures il sera vendu, No 34 Vieille-Levée, au plus offrant et dernier enchérisseur:

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor

Farine, Laine, Fromage.

Sauvés du steamer Minnesota et vendus pour le compte de qui il appartiendra.

PAR TOURNE & NEUBERGER,

34 Vieille-Levée.

VENDREDI 22 courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au Magasin Warehouse [illegible]

[illegible]

COTON! COTON!

Sauvé du steamer Minnesota et vendu pour compte de qui il appartiendra.

PAR TOURNE & NEUBERGER,

34 Vieille-Levée

VENDREDI, [illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor

PAR JOHN C. BLOHM.

Grande Vente de Marchandises sèches

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur,

SAMEDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, No 30 de la rue Bienvenu, il sera vendu—

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Grande vente d'une magnifique résidence et de terrains de valeur pour bâtir, dans le meilleur quartier du Deuxième District, rue Conti et Galvez.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

Bureau, rue Gravier, No 32, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 23 décembre courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

[illegible]

CONDITIONS—L'acquéreur assumera le paiement [illegible]

L'acte de vente par devant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

[illegible]

160 barils Ale et Porter, [illegible]

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau, rue Gravier, No 32, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée.

IL sera vendu, à l'encan, [illegible]

Cornichons, jambons, épaules et café à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau, No 32 de la rue Gravier,

Entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée.

IL sera vendu à l'encan samedi, 23 du courant, à 11 heures, [illegible]

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 22 déc

PAR W. H. BUNNELL.

Argenterie doublement plaquée.

PAR W. H. BUNNELL, encanteur.

IL sera vendu à l'enchère publique, dans la salle d'encan, No 41 de la rue de l'Union, samedi 23 du courant, à 11 heures du matin—

Une facture d'argenterie de table, doublement plaquée, consistant en [illegible]

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Marchandises sèches, linge fait, bas et chaussettes en laine, blancs et écrus, couleurs, meubles, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 23 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure St Louis et Chartres, No 114—

[illegible]

Vente de tabacs français, vins, de Bordeaux et Champagne, à l'encan.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 23 du courant, à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Succession d'Edouard Moss.

Par S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 23 décembre 1865, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Bourgogne, entre St-Pierre et Toulouse, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 décembre [illegible]

Un lot d'argenterie, linge de corps, lunettes en or, deux montres en or et argent, 3 jeux de bretelles en diamant, un petit lot de bijouterie et divers autres articles.

Conditions: Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22déc

Meubles.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 23 décembre 1865, à 10 heures du matin, à l'encoignure Royale et Conti, au premier, [illegible]

Un lot de meubles [illegible]

Aussi—un magnifique piano Pleyel.

Conditions—comptant. 22 déc

Meubles, Vaisselle, Livres, etc.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

VENDREDI, 22 décembre 1865, il sera vendu à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, [illegible]

IL sera vendu, [illegible]

[illegible]

A LOUER

[illegible]